L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 NOVEMBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 6 NOVEMBRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; Par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces permanentes de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces ordinaires pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les prospectus, livres, règlements et ouvrages de souscriptions seront, sur les prix indiqués d'avance pour les annonces transitoires, tel encouragement qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet encouragement ne dépassera 25 pour cent.

Tous les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 centimes la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertion ne sera pas indiqué seront publiées un mois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Percy Fuller, collecteur de la Banque, à 10 heures du matin, à l'entrepôt No 1, bâtisse de la Douane : Deux marchandises saisies, savoir : 9 bouteilles Kirsch, dans le cas 12 demi-barils sherry, les de cause, 1 caisse contenant 2 bouteilles sherry, 1 caisse eau de Cologne, 113 paires de gants, 4 barils et demi de rum, 1 caisse whiskey, etc.

Par Lots Stern & Bros., à 10 heures, à leur salle de vente, coin Magasin et Gravier — Bottes, souliers et brodequins.

Par S. Gutnaut, à 10 heures, coin Perrage de St Bernard et rue Bienville — Un lot de beaux meubles à l'usage neuf.

Par D. E. Murphy, au No 57 de la rue des Magasins, à 11 heures — Un assortiment de cigares de différentes qualités et marques, et 4000 livres de tabac en carottes.

Par O. Vézien, sur la Levée, au pied de la rue Gravier — Pirogue.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 28 de la rue de Chartres — Marchandises sèches, lingerie et marchandises générales.

Par J. Dejan, Jr., au No 123 de la rue Gravier, coin Carondelet — Meubles et piano.

Par H. Scott, à sa salle d'encan, rue de Chartres — Grande vente d'habillements, marchandises sèches, chaussures, etc.

☞ Avocats vos comportes et chocosats chez M. Ernest Turpin, 92 Vieille-Levée.

Cigares et Tabac.—Les marchands de cigares et tabac qui seraient bien disposés à vendre de cigares et tabac à terme, s'adresseront à M. D. E. Murphy, encaisseur, soussigné aujourd'hui. Vente à l'encan.

Membres de chambre, de salon et de commerce, bonne poitrine de chaises.—Nous appelons l'attention public libre de cette fabrique de chaises et de tables de M. J. Dejan, Jr. fera aujourd'hui à 11 heures de matin, dans sa nouvelle salle d'encan de la rue Gravier No 123 à coin de la rue Carondelet.

Grant et les Etats reconstruits.

Ce qui intéresse particulièrement le Sud dans l'élection du général Grant à la présidence, c'est de savoir quelle sera l'attitude du pouvoir exécutif à l'égard des Etats reconstruits, dans le cas ou la majorité du Congrès voudrait exercer de nouveau une intervention inconstitutionnelle dans ces Etats, ou dans le cas où il surviendrait des conflits entre le peuple d'un Etat et son gouvernement local. Si le nouvel élu a gardé le silence sur sa politique future, quelques uns de ses organes se sont expliqués pour lui. L'un d'eux, le New York *Times*, qui a certainement à représenter Grant non comme le candidat du parti mais comme le candidat du peuple, dans une réponse au *World* sur les moyens que le nouveau Président emploiera pour donner la paix au pays, formule la politique future de la prochaine administration, au sujet des lois de reconstruction dans les termes suivants :

Son élection fera comprendre au pays, au Nord comme au Sud, que ces lois et ce mode de gouvernement d'Etat organisés sous leur autorité, devront être mis à l'épreuve fidèlement et loyalement ; qu'ils ne devront se dérobés que par la violence, si détruits jusqu'à ce que les populations qui vivent sous ces lois et sous ces gouvernements soient convaincues par leur mérite ou opération pratique qu'ils ne sont pas telle que leurs bevoins l'exigent ; et que, même alors, ils ne devront être remplacés que par les lois et par le mode de gouvernement que les Etats préfèrera. Ni le général Grant, ni le parti qui l'appuie, ne se trouvent engagés à maintenir ces lois telles qu'elles sont, sans avoir égard à la volonté du peuple, ou aux résultats pratiques de l'opération. Les gouvernements d'Etat du Sud ont été créés par le peuple de ces Etats. Leurs constitutions ont été faites, leurs lois votées par des hommes choisis dans ce but par la grande masse du peuple pour lequel elles existent. Et ceux qui les ont faites ont le droit d'amender, de modifier ou de changer les lois comme ils avaient voulu de les faire. Ces Etats sont maintenant pratiquement en relation avec le gouvernement de l'Union, et, comme tous les autres Etats unis dans la même position, ils ne trouveront eux-mêmes dans leurs affaires locales que le droit de faire les lois qui intéressent, de changer ses constitutions à sa guise, et d'administrer ses affaires comme il croira devoir, en respectant seulement la Constitution des Etats-Unis.

Cette théorie politique du *Times* serait satisfaisante et les premières sur lesquelles elle est basées n'étaient complétement fausses. L'origine des Constitutions et des gouvernements d'Etat, actuellement existant dans le Sud, est loin d'être aussi légitime que le suppose l'écrivain de New York ; elle est entachée de fraude et de violence, et, pour la plupart des Etats, le régime actuel est loin de représenter la volonté de la majorité du peuple.

En ce qui concerne la Louisiane, par exemple, l'épreuve pratique, dont parle le *Times*, a été aussi complète que possible. Le gouvernement d'Etat, organisé sous l'empire des lois de reconstruction, a fonctionné librement et sans entraves d'aucune sorte et on peut dire que les Etats rénégnes qu'il a produits doivent suffire pour la faire condamner. Dans les deux sessions votées en moins de cent jours de session par la pseudo législature louisianaise, il est difficile d'en trouver une dissine qui n'aient pas été entachées de corruption ou de fraude, ou qui ne soient pas en opposition directe avec les intérêts, les besoins et les vœux de la majorité du peuple. Tout legs impartial qui examinera et scrutera les travaux de cette assemblée véreuse, arrivera à la conclusion que pous venons de formuler.

Or, ce régime qui est le résultat de l'enregistrement frauduleux de 1867, est établi par la Constitution pour deux années encore. Faut il que le peuple de l'Etat s'y soumette pendant cette période de temps, qu'il laisse ces législatures sans conscience consommer la ruine de la Louisiane et qu'il se courbe sous le fardeau d'impôts écrasants ? Le peuple, nous dit on, a le droit de changer sa constitution, ses lois et son gouvernement, mais ce ne doit pas être par la violence. Il nous semble qu'il suffit que le gouvernement fédéral ne commençât pas par lui-même par établir ces gouvernements par la violence !

Mais les choses étant comme elles sont, il est difficile de trouver un moyen pacifique et légal d'y remédier. D'après le droit public américain, s'il plaisait au peuple d'un Etat de renverser par une révolution un gouvernement usurpateur et d'adopter par l'intermédiaire d'une convention une Constitution pour remplacer celle qui lui a été imposée par la fraude et les baïonnettes, le gouvernement fédéral n'aurait rien à y voir, et il n'aurait aucun droit d'intervenir. Cependant, en dépit des assurances du *Times*, nous avons la conviction bien arrêtée que l'emploi de la force pour opérer une révolution dans un des Etats du Sud amènerait infailliblement l'intervention des troupes fédérales en faveur des gouvernement d'Etat établi par le Congrès. Les illusions sur ce point ne sont pas permises après ce qui s'est passé et encore dans le Tennessee. Le président Grant ne l'ait pas moins que n'a fait le président Johnson. Il ordonnerait aux commandants militaires de soutenir les autorités d'Etat.

La situation des populations du Sud est donc très délicate, et elle exige plus que jamais une ligne de conduite prudente et circonspecte. On n'est pas encore assez débarbouillé à Washington de l'idée que les Etats du Sud sont sous la tutelle fédérale, et notre intérêt est d'éviter autant que possible de fournir des prétextes à l'intervention de l'autorité centrale dans nos affaires.

Nous ne concluons pas de là qu'il faille s'abstenir et subir patiemment l'exploitation de notre malheureux Etat par la bande de loups affamés qui s'est emparée du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Loin de là ; nous croyons que le moment est on ne peut plus opportun pour commencer une agitation pacifique, mais active, dans le but de contraindre, par une pression morale irrésistible, nos fonctionnaires et nos législateurs à céder la place à d'autres plus capables et plus honnêtes, et qui soient réellement les représentants de la majorité du peuple. Que les démissions soient individuelles ou collectives, que on décide d'élire une nouvelle législature ou bien une convention, peu importe, mais il nous paraît impossible que le gouvernement actuel soit la première de s'imposer plus longtemps à un peuple qui ne veut pas et qui veut et exprimer sa force innerte sa volonté par le scrutin du 3 novembre. Si les carpet baggers et leurs alliés de nuances plus ou moins foncées n'ont pas le sentiment de leur nullité, ils doivent avoir maintenant celui de leur impuissance, et ils feront bien de ne pas attendre que le peuple leur présente paisiblement, mais d'une façon irrésistible, une pétition signée de 70,000 noms pour leur demander de se retirer. Leurs hauts faits sont trop connus à Washington pour qu'ils puissent espérer d'être moralement soutenus dans leur œuvre de ruine et de pillage, et ils feront sagement de quitter de bonne grâce des places qu'ils n'auraient jamais dû occuper.

L'ORGANISATION DÉMOCRATIQUE. — Nous voyons avec plaisir qu'un grand nombre de Clubs démocratiques assimilionnent leur organisation de façon à la rendre permanente. C'est là un excellent exemple que tous les Clubs feront bien de suivre. En l'an 4 élections locales qui peuvent devenir nécessaires prochainement, il est utile que les conservateurs restent organisés et disciplinés. La victoire que nous venons de remporter en Louisiane prouve toute la puissance d'une bonne organisation même pour le parti le plus nombreux. Dorénavant les conservateurs ne se laisseront plus prendre au dépourvu comme cela a eu lieu au mois d'avril dernier.

— POINEY PERDU.—Un poney brun, qui était attaché hier devant la salle d'encan de MM. Hoffman, Marks & Co, a disparu vers l'heure de l'après-midi. Une récompense libérale sera donnée à quiconque ramènera l'animal avec la selle et la bride, rue de Chartres, No 38.

$55.—Les meilleures machines à coudre de monde, pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie. Grover & Baker, 182, Canal, moyennant la faible prix de *cinquante-cinq* piastres. Elles sont garanties pour 5 ans.

RETOURS D'ÉLECTION.

Paroisse Plaquemines.—Paroz Sud Ouest.—Démocrates 183, radicaux 7. Quarantaine, precinct No 8 : démocrates 130, radicaux 49 ; precinct No 4 : démocrates 53, radicaux 12. Pointe à la Hache, maison de Cour : majorité démocratique 75. Pas d'élection au 7e precinct.

Paroisse St Tammany : majorité démocratique 345.

Paroisse Ste Hélène : majorité démocratique 1000.

Paroisse Est Baton-Rouge : Seymour 1260, Grant 1244. Il y a encore un precinct qui portera la majorité de Seymour à 75 ou à 100.

Paroisse Ouest Baton-Rouge : Deux precincts donnent 100 voix de majorité à Seymour, les trois autres donneront des majorités radicales. La majorité radicale dans la paroisse est de 150.

Paroisse Est Féliciana : majorité pour Seymour 767.

Paroisse Ouest Féliciana : majorité radicale 400.

Paroisse Claiborne : majorité démocratique 2939 : il n'y a en que 2 votes radicaux.

Paroisse Washington : majorité démocratique 636.

Paroisse Livingston : majorité démocratique.

Paroisse Iberville : majorité démocratique 1000.

Paroisse Ouachita : majorité démocratique dans plusieurs precincts ; Vienna 626, Delhi 134, Douglas 51, Minden 428.

Paroisse Union : Votes ont été presque unanime pour les démocrates.

Paroisse St. Landry : majorité démocratique 3500.

Paroisse St. Martin : majorité démocratique, au moins, 1000.

Paroisse Jefferson : démocrates 2123, radicaux 98.

Paroisse St. Bernard : majorité démocratique 400.

Paroisse St. Charles : radicaux 1337, démocrates 262.

Paroisse St. Jean-Baptiste : radicaux 1277, démocrates 558.

Paroisse St. Jacques : majorité républicaine 1386.

Nlle-Ibérie, 5—Le vote total de la paroisse St-Martin est de 1470. Majorité démocratique 1449.

Lake Charles, Louisiane, 5 — Les retours officiels de la paroisse Calcasieu, donnent à Seymour 811 à Grant 93. Pour le Congrès, Bailey 813, Dupeyrier 3, Darrall 2.

Shreveport, 5—Paroisse de Caddo 2896 votes démocrat-ques, 1 républicain. Bossier 1653 dém. 1 rép. Claiborne 2941 dém. 2 rép.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—5 novembre.
THERMOMÈTRE DE C. DURAMEL, OPTICIEN, No 111 rue du Canal.

Ci-devant encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A M..... 60 degrés.
12 " M..... 71 "
3 " P. M..... 71 "
6 " P. M..... 70 "

NOUVEAUX HOMMES DE POLICE.—Le capitaine Cain, surintendant intérimaire de la police, nous informe qu'il l'applique à ne mettre dans le corps qui est sous sa direction, que de blanc forte et robustes à la place de ceux qui sont regardés comme impropres au service de l'ordre public. Les vieux soldats de capitaine Cain sont fort louables et s'il réussit tout le monde lui en saura gré.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT.—M. Bob Dismond, par l'intermédiaire de son avocat M. N. Ogden, a intenté une action judiciaire pour entrer en possession de l'office de chef de police, en vertu de sa nomination par le maire Conway.

LES BOITES DE SCRUTIN.—Toutes les boîtes des polls qui ont servi à la dernière élection sont sous la garde du shériff, excepté une qui est gardée, on ne sait pourquoi, par M. Noble, inspecteur radical pour le 1er Ward.

LÉGION DE SEYMOUR. — Il se forme à Washington une légion de Seymour, qui aura pour but d'encourager les démocrates à voter aux élections prochaines. Cette légion sera composée de tous les démocrates qui auront voté pour Seymour et Blair. Le but de cette légion est excellent, et nous espérons que son exemple sera suivi dans toutes les villes du Nord.

CLUB DE SHAKESPEARE.—Ce club d'amateurs dramatiques vient de nous accroître son effectif dont les noms suivent :

Président, Geo H Braughn ; Vice Président, H de Grange ; Trésorier, T. W Van Horn ; Secrétaire, Paul J. Roberts ; Régisseur, Tim. O'Neil ; Assistant-Régisseur, Peter Hart ; Stewards, Peter Hart et Benj. O'Leary ; Comité-Directeur, C. H. Braughn, Marp O'Roorke et Frank King.

RÉDITION SPORTIVE.—M. Bellot, accusé d'avoir tué Leberio Barba, le 27 octobre, s'est rendu lui même au recorder Gastinel qui procédera aujourd'hui à son interrogatoire.

MILITAIRE.—Les cinq compagnies du 34e d'infanterie des Etats-Unis en vertus de Mississippi dans les temps de troubles, sont sur le point de retourner dans leurs cantonnements.

Le lieutenant Colonel Quincy Rousseau de 3e d'infanterie, s'est rapporté ici comme aide-de-camp dans l'état major du commandant.

PREMIER COUR DE DISTRICT. — Maggie Wood, ci devant, accusée d'avoir volé de la bijouterie et des harnes appartenant à Annie Wallis, Côtes et Stoppid W. Wilkins, accusés d'avoir commis un vol au détriment de Mme H. Schultz ; Y. A. Gastanella, accusé d'avoir essayé de frauder sous les yeux de Rehl Hoover ; Louis Johnson, couleur, accusé d'avoir volé quelques petits objets appartenant à Josephine Foster, et Charles Brown et Henry John on, accusés de vol, ont tous été jugés hier et trouvés coupables.

Le Dr Chastant et quelques autres prévenus ont été acquittés sur l'accusation d'assaut et batterie.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS. — Le juge Durell est attendu samedi. Il ouvrira ra cour lundi probablement.

CHUTE.—Les bons de l'emprunt de million de piastres ont éprouvé une autre baisse et sont tombés de 78 à 69 cents à la piastre.

VOUS DANS LES MAISONS D'AMOUR.— Ces scènes de vols sont des tout fréquentes que la recorder Gastinel a annoncé hier que les procédures, en pareils cas, auraient à l'avenir un caractère sommaire. Nous croyons, en effet, que ces sortes d'affaires ne méritent pas d'être traitées autrement.

ARRESTATION—Wm J. McMillen et John Jacobs ont été mis sous clé à la station Trémé, par la prévention d'être entrés, en faisant effraction, chez M. W. Blaze, rue Villeré, dans l'intention de commettre un vol.

IDA BROWN ET NELLIE EVERSON.—L'affaire de Nellie Everson, qui avait hypothéqué ses charmes pour payer ses dépenses dans la maison d'amour de Mme Ida Brown, a été appelée devant le recorder Becker. Plusieurs témoins plus ou moins véridiques et de mine plus ou moins fripée, ont comparu en même temps pour appuyer ou assister leur amie dans la peine. Mais Nellie n'avait besoin de personne pour la défendre, et son hypothèque étant de cette classe de garanties que la loi ne reconnaît pas, sa cause a été promptement vidée. En conséquence, Mme Ida Brown en a été pour ses frais de confiance.

MAUVAIS CAS.—Le jeune Arthur Courtney a été arrêté hier matin, sur l'accusation d'avoir donné à Mme Sarti des coups de bâton si terribles que sa vie a paru un instant en danger. Arthur a été écroué à la geôle où il restera jusqu'au moment où il sera interrogé.

DÉGOURDISSEMENT